



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SÉANCE DU 8 AVRIL 2025
CONVOCATION EN DATE DU 26 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 14/03/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, RISBOURG Dominique, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, PETIT Dimitri

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à Mme. RISBOURG Dominique, M. DRELON André donne pouvoir à M. WERY Jean-Charles, M. SION Michel donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, M. GERNEZ Marc donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme GUIOT Christelle donne pouvoir à Mme MARCUZZI Jeannette, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine, M. CLOET Geoffrey donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno

Membres excusés : Mmes TRIoux Annick, PLAYE Maryse, DI GIULIO Cécile, GALAND Mélanie

Membres absents :

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

OBJET : : Garages Schneider – garage n°9003 rue de Cambrai – Approbation du protocole d'accord transactionnel à passer avec Monsieur Mokhtari BOUHARFA- Autorisation de signature

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que dans le cadre des financements ERBM, la Porte du Hainaut intervient sur la rénovation des espaces publics du quartier Schneider : voirie, espaces verts et notamment sur la parcelle cadastrée AR n°279 (emprise de l'ancien terrain de football) pour la réalisation d'un square paysager. Sur cette même parcelle se trouvent 6 garages dans un très mauvais état, occupés par des habitants ou anciens habitants du quartier.

Considérant que la Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AR n°279, les garages ont donc été construits sur le sol d'autrui il y a des dizaines d'années. L'article 552 du code civil dispose : « le propriétaire du sol emporte la propriété du dessus et du dessous. ». Toutefois pendant des dizaines d'années et encore aujourd'hui pour certains, ces garages sont occupés.

Considérant que Monsieur le Maire propose que compte tenu de l'impossibilité d'acquérir, via un acte notarié, ces garages, la Commune indemnise les occupants pour la perte d'usage et propose donc de signer un protocole d'accord transactionnel, rédigé par les services, avec chaque occupant afin de se prévenir de toute éventuelle contestation ou d'intenter une quelconque action en justice lors de la démolition de ces garages.

Considérant qu'il a reçu les occupants des dits garages pour leur expliquer la procédure et le principe d'indemnisation en fonction de l'état général du garage.

Considérant que Monsieur le Maire propose une indemnisation de 800 € pour le garage situé au 9003 rue de Cambrai dont l'occupant est Monsieur Mokhtari BOUHARFA

Vu la délibération n° 09/02/2025 en date du 04 Mars 2025 approuvant le protocole d'accord transactionnel à passer avec Monsieur Mokhtari BOUHARFA pour le garage n° 9003 rue de Cambrai,

Considérant qu'une erreur d'imputation a été signalée par les Services de la Gestion Comptable (SGC),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE le protocole d'accord transactionnel à passer avec Monsieur Mokhtari BOUHARFA

APPROUVE l'indemnisation d'un montant de 800 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole

PRECISE que les crédits sont inscrits au BP 2025 à l'article fonctionnel 65188

Cette délibération annule et remplace la délibération n°09/02/2025 prise lors du Conseil Municipal en date du 04 Mars 2025

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à Mme. RISBOURG Dominique), DRELON André (pouvoir remis à M. WERY Jean-Charles), RISBOURG Dominique, SION Michel (pouvoir remis à Mme SCHUTT Sylvie), STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle (pouvoir remis à Mme. MARCUZZI Jeannette), PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, VANDENNIEUWEMBROUCK Frédérique, ADIMI Karim, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), PETIT Dimitri

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Bruno SALIGOT.

La Secrétaire de séance,

STIEVENARD Karine.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 14/04/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20250408-14_03_2025-DE

Date d'affichage : 18/03/2025

Le Maire,



Bruno SALIGOT.